



L'an deux mille vingt-deux le 9 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. LAURENT Stéphane – M. BECHETTI Daniel – M. ORY Denis- M. BARTHELEMY Philippe
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FAUCHEUR Dominique – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – Mme CHERY Chantal -M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude
Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis- M. CERUTTI Alain – M. PITAUD Jonathan – Mme HUART Sonia

Procurations : M. VOINSON Philippe à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. GAY Gérard – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. THOMAS Claude
M. THIRY Philippe à M. CHANE Alain – M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme JELEN Nelly à M. LE GUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : Mme MARANDE Carole

Secrétaire de séance : M. ORY Denis

L'assemblée dénombre : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 27

Pouvoirs : 11

Excusés : 1

Votants : 38

Date d'affichage : 14 juin 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 37

Contre

Absentions : 1

CT/PR

01/06/2022

ASSAINISSEMENT

Avenant financier n°2 – travaux d'assainissement sur le village de Lixières

Claude THOMAS rappelle les travaux d'assainissement sur la village de Lixières et notamment le marché attribué à l'entreprise STPL pour le lot 1 – réseaux.

En phase travaux, des réajustements sont à prévoir par rapport au marché initial :

- Diminution du nombre de sondages de reconnaissance,
- Optimisation du nombre de regards,
- Réfections supplémentaires de voiries, en partenariat avec le Syndicat des eaux de Seille et Moselle
- Diminution du linéaire de canalisations,
- Modification de la quantité de traitement des terres polluées,
- Réajustement de la mise au point initiale du marché à la suite d'une erreur de calcul dans le devis quantitatif estimatif de l'entreprise,

Montant initial du marché HT	414 287.80 € HT
Rappel de l'avenant 1 validé	43 373.95 € HT
Avenant n°2 :	82 910.43 € HT
dont un réajustement de la mise au point du DQE de 2 397.50 €	

Montant total des travaux

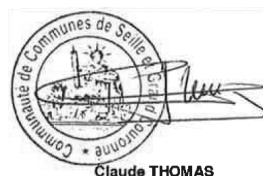
540 572.18 € HT

Après validation de commission du jeudi 12 Mai, il est proposé de valider l'avenant n°2 suivant les conditions ci-dessus.

Pour information, le montant résiduel nécessaire au financement de cet avenant s'élève à 15 000 € qui sera prélevé sur les dépenses imprévues.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 37 pour 1 abstention

- **Valide** l'avenant n° 2 d'un montant de 82 910.43 € HT
- **Autorise** le Président à signer cet l'avenant n°2 avec l'entreprise STPL



CLAUDE THOMAS
2022.06.14 15:51:19 +0200
Ref:20220614_091808_1-1-O
Signature numérique
le Président